

ABO Wind s'engage localement

Associer les riverains à la transition énergétique de leur territoire

ABO Wind et Lendosphere ont lancé en novembre 2021 une campagne de financement participatif dédiée à la concrétisation du parc éolien de Monterfil.

L'opération, d'abord exclusivement ouverte aux habitants de Bretagne, a rencontré un tel succès que le montant à atteindre a été déplafonné de 80 000 à 100 000 €. Après le déplafonnement, la campagne a été réservée exclusivement aux habitants de la communauté de communes de Brocéliande. Ces riverains représentent un tiers du montant total, avec plus de 35 000 € investis.

Au total, 108 000 € ont été investis par 80 prêteurs. Ces épargnants ont investi en moyenne 300 €, avec des montants unitaires compris entre 100 € et 5 000 € (le montant maximum pour cette campagne).

Les modalités d'investissement (taux d'intérêt, durée, etc.) restent en ligne sur : www.lendosphere.com/monterfil

« Lorsque nous rentrons en phase de construction d'un parc éolien, nous matérialisons des années de travail. Afin que cette concrétisation puisse se faire également au bénéfice de tous les acteurs du territoire, cette campagne a pour objectif de permettre la participation financière des citoyens à la réalisation du parc éolien »

Patrick Bessière, Gérant d'ABO Wind SARL.

ABO Wind sponsor du tournoi inter-régional U13 de la Brocéliande Cup

Parce que le sport et les énergies renouvelables représentent des valeurs fortes, ABO Wind partage les valeurs de cohésion et d'esprit d'équipe mis en avant à travers cet événement sportif.

C'est pourquoi ABO Wind a accompagné en juin 2022 le tournoi inter-régional U13 de la Brocéliande Cup pour sa toute première édition.

Page internet

Le projet éolien de Monterfil dispose d'une page internet. Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions ».

La page internet du projet est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/monterfil.html>

ABO Wind en France



4 Agences



177 éoliennes



355 MW installés

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet :

Marine Beaubeau

Tél. : 02 55 59 60 66

@ marine.beaubeau@abo-wind.fr

Directrice de la communication :

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@ cristina.robin@abo-wind.fr



www.abo-wind.com/fr



ABO Wind SARL/France

ABO WIND



Parc éolien de Monterfil

Actualités

Un an après le démarrage des travaux de construction du parc éolien de Monterfil, situé le long de la RN 24, à 25km à l'ouest de Rennes, ABO Wind ouvre les portes du chantier.

Présentation du projet

La démarche de conception du projet a été menée en 2017 via une analyse multicritère étoffée, qui a permis d'orienter le projet vers une implantation :

- de moindre impact écologique,
- la mieux intégrée à son environnement d'un point de vue paysager,
- la moins impactante pour le voisinage d'un point de vue acoustique.

L'implantation prend ainsi la forme d'une ligne brisée de **trois éoliennes**, parallèle aux lignes de force du paysage (vallée du Serein et route nationale n°24). Des distances inter-éoliennes régulières ont été recherchées pour favoriser une bonne lecture et un bon équilibre dans le paysage.

L'éolienne E1 est positionnée à plus de 600m de la première habitation, sur une parcelle agricole.

Les éoliennes E2 et E3 sont positionnées à plus de 700m des premières habitations, sur des terrains dont la commune de Monterfil est propriétaire et composés de plantations de résineux et de fourrés pré-forestiers, dont l'intérêt écologique et la valeur économique restent faibles.

Les éoliennes sont reliées en elles par des **câbles électriques enterrés** et disposés en accotement des chemins afin de garantir un faible impact environnemental, jusqu'à un **poste de livraison** qui a pour fonction de centraliser l'électricité produite par les trois éoliennes.

Le raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité est ensuite réalisé dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables et fait l'objet d'une procédure encadrée par le code de l'énergie, permettant au gestionnaire local de réseaux de proposer une solution optimale.

« L'implantation d'un parc éolien est un acte fort.

Il incarne l'identité d'un territoire résolument tourné vers l'avenir et la transition énergétique. »

Michel Duault, maire de Monterfil

Chiffres-clés



3 éoliennes
projetées à Monterfil



5 500 foyers
alimentés en électricité renouvelable



11 MW
puissance instantanée maximale du parc éolien



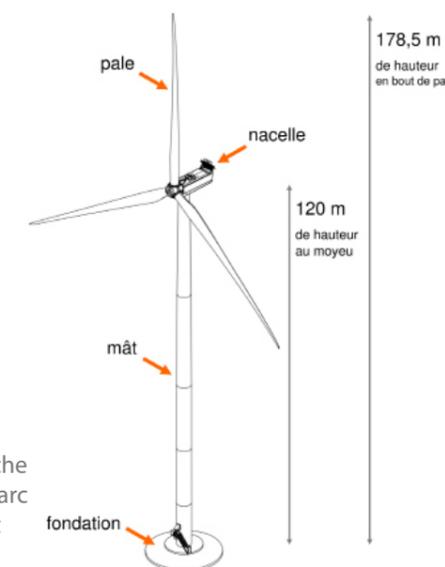
7 450 tonnes
de CO2 évitées par an



25 millions de kWh
production annuelle d'électricité du parc éolien



63€/MWh
prix moyen de la 3è tranche d'appel d'offres dont le parc de Monterfil a été lauréat



Historique du projet

Le processus de création d'un parc éolien s'appuie sur une **démarche d'insertion paysagère et environnementale** qui s'exprime à plusieurs échelles.

Durant la phase de conception du projet, ABO Wind a attaché une importance particulière à l'**information** et à la **concertation**, notamment avec les élus locaux, les services de l'Etat, les habitants et les usagers du site.

Le dialogue avec les riverains se poursuit pendant la construction du parc éolien et après sa mise en service.

Analyse de préféabilité

Décembre 2008 : Elaboration du schéma éolien du Pays de Brocéliande. Un secteur ressort comme « zone potentielle » sur la commune de Monterfil, présentant dans ses dimensions paysagères, naturelles et humaines, des caractéristiques favorables pour l'insertion d'un parc éolien.

Mai 2014 : Prise de contact avec la municipalité de Monterfil. En avril 2015, le conseil municipal de Monterfil se prononce officiellement en faveur du projet.

Juillet 2014 : Prise de contact avec les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées. Les premiers accords fonciers sont signés en 2015.

Conception du projet

Janvier 2016 : Lancement des expertises écologiques et paysagères, principaux volets de l'étude d'impacts sur l'environnement.

Avril 2016 : Installation d'un mât de mesure anémométrique, permettant d'établir un profil des vitesses et des directions des vents. Le mât a été désinstallé en juillet 2018, après plus de deux années de mesures.

Juin 2016 : Première permanence d'information en mairie de Monterfil. Présentation du fonctionnement d'une éolienne et des étapes d'un projet éolien.

Septembre 2016 : Campagne de mesures acoustiques afin de caractériser au mieux l'ambiance sonore du site.

Janvier 2017 : Lancement d'une procédure de déclaration de projet afin de reconnaître l'intérêt général du projet éolien et de le mettre en compatibilité avec le plan local d'urbanisme de Monterfil.

Mars 2017 : Présentation de la variante d'implantation retenue lors de réunions de cadrage avec les services de l'Etat. Visite du site avec le Paysagiste Conseil de la DDTM.

Mai 2017 : Investigation du site par la Compagnie Bretonne de Gestion Forestière, missionnée pour la réalisation du diagnostic forestier, dans le cadre de la demande de défrichement. Visite avec la DRAAF et l'ONF.

Septembre 2017 : Seconde permanence d'information en mairie de Monterfil. Présentation du projet retenu.

Instruction du dossier

Novembre 2017 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture.

Février 2018 : Demande de compléments après examen du dossier. Reprise de l'instruction en octobre 2018.

Janvier 2019 : Dossier déclaré complet et régulier par les services de la Préfecture.

Avril-Mai 2019 : Enquête publique. Les conclusions et avis de la commissaire enquêteuse sont favorables.

Septembre 2019 : Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Octobre 2019 : Avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Janvier 2020 : Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.

Construction

Août 2021 : Opérations de défrichement.

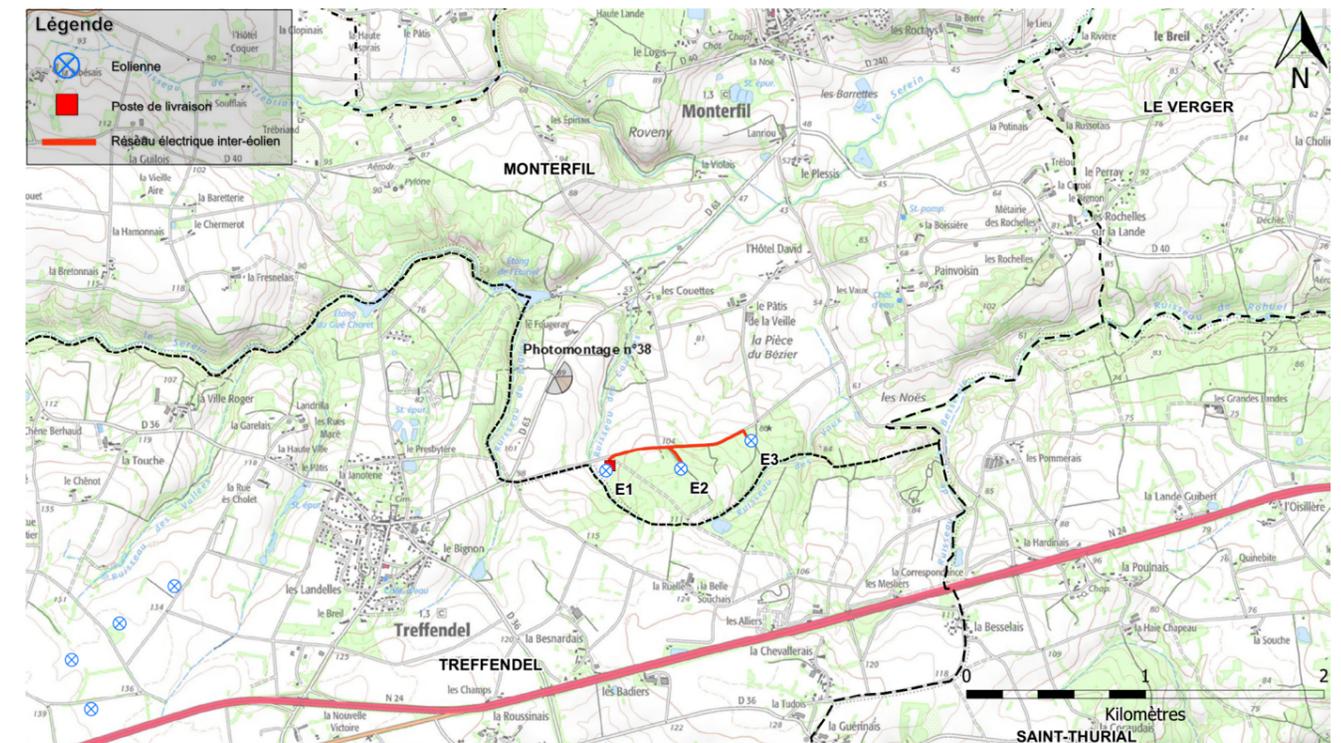
Octobre 2021 : Création des voies d'accès, des plateformes de levage et coulage des fondations.

Mars 2022 : Démarrage des travaux de raccordement jusqu'au poste source de Plélan-le-Grand, sous la responsabilité d'Enedis.

Août 2022 : Transport des tronçons de tours, des nacelles et des pales. Début du levage des éoliennes.

Décembre 2022 : Mise en service du parc éolien.

Carte du projet



Mesures de suivi et d'accompagnement

ABO Wind veillera au bon fonctionnement du parc éolien et à sa conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur. En ce sens, plusieurs mesures de suivi et d'accompagnement seront mises en œuvre.

Perception sonore des éoliennes

Lorsque l'ambiance sonore environnante est la plus calme (la nuit le plus souvent), la vitesse de rotation du rotor sera réduite (mode de fonctionnement bridé appliqué aux éoliennes), afin de minimiser la perception sonore. Après la mise en service du parc éolien, une mesure de contrôle sera réalisée pour vérifier sa conformité et, si nécessaire, corriger le mode de fonctionnement des éoliennes.

Réception de la télévision

En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.

Vue sur les éoliennes

Pour les riverains concernés et souhaitant bénéficier de la plantation d'une haie bocagère pour filtrer la vue, une enveloppe de 9 000 €, ce qui représente 300 mètres linéaires de haies, sera réservée à cet usage.

Aménagement paysager du nouveau lotissement de Treffendel

La plantation d'une couronne bocagère longée par un cheminement piéton est envisagée sur un linéaire de 220 mètres.

Sensibilisation

Des panneaux seront disposés sur le parcours du GRP «Tour de Brocéliande» pour sensibiliser aux énergies renouvelables ainsi qu'à l'histoire de Monterfil.

Plan de gestion

Une évaluation de l'état de conservation des landes communales de Monterfil sera réalisée sur une durée de 5 ans. Une enveloppe de 30 000 € sera provisionnée pour financer la mise en place des opérations de gestion qui auront été proposées.

Fonds stratégique de la forêt et du bois

Une indemnité d'environ 66 000 € permettra de participer à la restauration de milieux boisés favorables à la biodiversité à l'échelle départementale, en compensation du défrichement occasionné.

Suivis environnementaux

Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien.

Photomontage n°38 : Vue depuis la route départementale n°63 (distance de 615 m de l'éolienne E1)

